

« Vous devez être le changement que vous souhaitez pour le monde ». Mahatma Gandhi.

Bonjour à vous, membres de l'Alliance des associations de retraités,

L'année 2013 tire à sa fin et 2014 se pointe le bout du nez. Au nom du Conseil d'administration, je vous souhaite une bonne fin d'année 2013, de joyeuses fêtes! Et, pour 2014, la santé afin de profiter des bonnes choses de la vie, de pouvoir réaliser les activités les plus chères et je vous souhaite une rente indexée.

Mariette Gélinas, présidente AAR.

Sujets traités dans cet Info Alliance :

- 1- Une fin et un commencement
- 2- La ministre Agnès Maltais, les maires et les caisses de retraite
- 3- Nous avons lu pour vous
- 4- Nouvelles des associations membres de l'Alliance : La parole est à vous
- 5- Informations

1- Une fin et un commencement

Il me semble que 2013 ne vient que de débiter mais ce sera la fin dans quelques jours. Cette année avait bien débuté avec la rencontre du ministre Stéphane Bédard mais on nous a fait patienter avec le Rapport d'Amours, la commission parlementaire qui s'en est suivie. Puis, ce fut la relance le 31 octobre dernier rappelant au ministre Bédard que cela fait 31 ans d'attente dans ce dossier d'indexation des rentes de retraite, que nous attendions sa réponse à notre demande d'amélioration de nos rentes de retraite. Seul, un court accusé de réception nous est parvenu mais aucune proposition de rencontre, aucun suivi de la part du ministre et président du Conseil du trésor. Est-ce que 2014 verra le début d'une réindexation?

2- La ministre Agnès Maltais, les maires et les caisses de retraite

Dans un cadre de *solidarité : une richesse pour le Québec*, la ministre Maltais a présenté le plan d'action du gouvernement *Vers des régimes de retraite équitables et durables*. La situation financière des régimes de retraite est difficile. Suite au Rapport d'Amours, 21 recommandations ont été émises; des consultations particulières et des auditions publiques ont suivi. Mme Maltais mentionne « Comme les répercussions des modifications envisagées seront déterminantes et concerneront plusieurs acteurs, la réforme que le gouvernement met en branle doit associer les partenaires et reposer sur les négociations entre les parties. » Les

orientations gouvernementales doivent respecter l'équité entre les générations, protéger les rentes des retraités, s'appuyer sur la vérité des coûts afin d'assurer la pérennité des régimes de retraite et tenir compte de la capacité de payer du contribuable. Quant aux positions du gouvernement, elles sont axées sur des échanges, des discussions, des études sur la rente de longévité dès 75 ans, sur la bonification du Régime de rentes du Québec tout en rendant obligatoire le partage des coûts 50/50 entre employeurs et participants pour les services futurs dans les régimes du secteur public. Un financement basé sur la capitalisation est aussi préconisé. Pour toute cette restructuration, basée sur les négociations, le gouvernement prévoit une durée totale de deux ans, débutant le 1^{er} janvier 2014.

La Ministre prévoyait 3 forums de travail associant les partenaires mais les maires Coderre et Labeaume, entre autres, ne sont pas pour les forums; la ministre recule et envisage un projet de loi pour février 2014 limitant ainsi les séances de travail consultatives. C'était un sujet intéressant pour nous et vous verrez ci-après dans la chronique *Nous avons lu pour vous*, des articles relatifs à ce projet de loi.

3- Nous avons lu pour vous

J'ai retenu pour vous ces quelques extraits de textes du Journal de Québec sur les régimes de retraite. Il s'agit des municipalités et non du RREGOP, mais nous y voyons toujours des réflexions qui nous imposent d'être vigilants, puisqu'il s'agit surtout des régimes à prestations déterminées. (André Goulet)

-JEUDI 5 DÉCEMBRE, (Journal de Québec, page 14 – Marc-André Gagnon)

LA POSITION LIBÉRALE

La position des libéraux dévoilée hier en matière de régimes de retraite va encore plus loin que le rapport D'Amours et la position de la CAQ, selon le porte-parole de l'opposition officielle, Sam Hamad.

.....Les libéraux proposent de fixer à 50 – 50 le partage de la capitalisation des régimes de retraite. En plus de limiter à un an la période de négociations entre les parties pour en arriver à une entente sur la réduction du déficit, le PLQ suggère de nommer un arbitre EXÉCUTOIRE, qui aurait six mois pour rendre son verdict.

Pour cet arbitre, la PREMIÈRE CONDITION, C'EST LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE PAYER, a expliqué Sam Hamad.

Les municipalités obtiendraient aussi le droit de mettre fin unilatéralement aux clauses d'indexation, en plus de pouvoir négocier l'âge de la retraite.

-Journal de Québec, 6 décembre 2013 – page 9

Les maires unis pour régler les déficits, Marianne White

Les maires des 10 plus grandes villes du Québec s'unissent pour réclamer le dépôt le plus rapidement possible d'une loi leur permettant de régler les déficits des régimes de retraite de leurs employés.

À l'issue d'une union des grandes villes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à laquelle participaient les maires de Montréal et de Québec, les élus ont montré une rare unité pour accentuer la pression sur le gouvernement Marois qui doit déposer un projet de loi d'ici Noël.

On est sortis unis. Le message est clair. On a des différences, mais tout le monde veut que ça se règle et que ça finisse, a affirmé le maire de Québec en entrevue téléphonique après la rencontre. On veut une législation qui dit une année pour négocier et une année pour donner aux villes les moyens de régler: On veut une loi immédiatement, a insisté Régis Labeaume.

5 MILLIARDS - Les déficits des régimes de retraite des employés municipaux frisent 5 milliards \$ pour l'ensemble des municipalités.

Les maires réclament que la négociation soit encadrée dans le temps et que les villes aient les capacités de régler ce dossier. Ce qui est important, a expliqué M. Labeaume, c'est l'agenda, parce qu'on a peur qu'on nous arrive avec un nouveau comité de travail.

-Journal de Québec, 6 décembre, page 9, Marc-André Gagnon

Pressée de toutes parts de passer à l'action dans le dossier des régimes de retraite, la ministre du Travail, Agnès Maltais, a assuré hier qu'elle allait présenter très bientôt un plan de travail avec des échéanciers.

Le gouvernement y apportera des solutions qui, je crois véritablement, sauront satisfaire les gens intéressés au sujet, non seulement dans les municipalités, mais aussi dans tous les autres régimes à prestations déterminées qui sont en danger, a laissé planer la ministre Maltais, pendant la période de questions à l'assemblée nationale.

Note : Vous remarquez qu'on parle encore beaucoup des déficits, mais qu'on ne mentionne jamais le lien avec les non-capitalisations. (A. Goulet)



Les salaires incroyables des fonctionnaires municipaux

FRANCIS VAILLES, La Presse déc. 3 2013

Au cours de la dernière campagne électorale municipale, il a été abondamment question de la situation financière précaire de certaines municipalités, notamment Montréal, et des impacts sur les services publics et l'entretien des routes et autres...et, si vous voulez comparer les salaires des employés du secteur public (base pour le régime de retraite) avec ceux de fonctionnaires municipaux, d'Hydro Québec, ... vous n'avez qu'à cliquer sur le titre de cet article envoyé par Mireille Beaulac. Vous apprécierez ce salaire et les rentes de retraite qui s'ensuivront.

-Quant à Daniel Poirier, il a lu pour nous et nous recommande sur lapresse.ca, les articles suivants :

-Déficit fantôme de 57 milliards faisant état de la dette du Québec à l'égard des régimes de retraite. Tenez compte que le gouvernement du Québec n'a pas capitalisé en même temps que les caisses de retraite des employés.

http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/stephanie-grammond/201311/14/01-4710727-deficit-fantome-de-57milliards.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=envoyer_lpa

-Notre retraite comme le pont Champlain, Stéphanie Grammond. Suite au Rapport d'Amours, on nous rappelle l'importance d'une rente de retraite pour toutes et tous.

http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/stephanie-grammond/201312/18/01-4722019-notre-retraite-comme-le-pont-champlain.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=envoyer_lpa

.-Le texte : *Une mauvaise idée* de Yvan Loubier, publié le 14 novembre 2013 lapresse.ca est intéressant et celui du 13 novembre *Pas de catastrophe* aussi. Il faut cependant tenir compte que pour nos régimes de retraite, nous avons contribué à la hauteur de 50% et nos rentes de retraite ne sont pas payées à 100% par les contribuables.

http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201311/12/01-4709963-pas-de-catastrophe.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=envoyer_cbp

http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201311/13/01-4710417-une-mauvaise-idee.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=envoyer_cbp

4- Nouvelles des associations membres de l'Alliance : La parole est à vous

DES NOUVELLES DU REGROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES INTERVENANTS RETRAIÉS DES SERVICES DE SANTÉ (RIIRS)

Claire Tougas, 1^{re} vice-présidente RIIRS et membre du CA de l'AAR

Le 12 novembre 2013, le RIIRS a présenté un Mémoire à la Commission Parlementaire sur le « Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie ».

En voici les grandes lignes.

Notre groupe est composé à 90% de femmes dont le revenu est, en général, faible et donc très vulnérable aux coûts pouvant être engendrés par la mise en application de l'assurance autonomie.

Nous appuyons le projet d'assurance autonomie qui vise à répondre aux besoins et aux préoccupations de nos membres et de l'ensemble de la population du Québec : l'autonomie des aînés. Nous tenons à souligner les disparités régionales et les différentes réalités qui y sont vécues.

En conséquence, nous recommandons que l'aspect des disparités régionales quant aux besoins, ressources et services soit tenu en compte quant à l'élaboration du programme.

Nous recommandons que l'échéancier quant à l'implantation soit révisé afin de s'assurer qu'il sera réaliste et réalisable.

En regard des services assurés, nous recommandons que la disponibilité et la formation de l'ensemble des ressources soient évaluées et que les correctifs soient apportés, s'il y a lieu, toujours en tenant compte des disparités régionales.

Notre expérience professionnelle collective nous autorise à souligner l'importance primordiale qui doit être accordée à l'autorité et l'imputabilité du gestionnaire de cas. Nous souhaitons que le moment de l'intervention du gestionnaire de cas dans le processus soit précisé.

Nous tenons à souligner que la priorité de nos membres est la disponibilité et l'accès aux ressources et aux services. Sans nier que l'allocation financière pour l'achat de services puisse répondre aux attentes de certains aînés, nous recommandons que l'allocation de soutien priorise l'attribution d'heures de services devant l'allocation financière pour l'achat de services.

Nous souhaitons que le responsable de la mise en œuvre de l'assurance autonomie soit le CSSS et que ce dernier soit aussi imputable quant à la réussite du Plan de service. De plus le CSSS devra s'assurer de la concertation de l'ensemble des organismes donneurs de services et se voir octroyer les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Enfin, nous recommandons que l'assurance autonomie n'ait pas pour effet direct ou indirect de hausser les contributions des aînés ou de diminuer leurs crédits d'impôts ou ceux de leurs proches.

Il est important de noter que nous avons effectué un sondage auprès de nos membres l'été dernier afin de mieux refléter leurs besoins et leurs opinions lors de la présentation de ce Mémoire.

Il est possible *d'aller visionner sur le site de l'Assemblée nationale* la vidéo de notre audition qui a eu lieu le 12 novembre en soirée.

Nous pouvons vous dire que le Ministre Hébert a semblé très intéressé par nos recommandations, et que les questions et interventions des oppositions étaient pertinentes et nous ont permis de préciser notre vision de ce projet pour améliorer la vie de nos aînés.

5- INFORMATIONS

-L'Assemblée générale de l'Alliance des associations de retraités (AAR) devrait se tenir vers le 15 mai 2014. Nous vous ferons connaître la date finale sous peu.

-Janvier 2014 : c'est le moment de payer la cotisation à l'AAR. Vous recevrez bientôt, une lettre du trésorier, André Gagnon, en ce sens.

-Lors du dernier G-15, le 11 décembre, une courte présentation des popotes



roulantes nous donne la façon de procéder pour repérer la présence d'une popote à différents endroits dans la province. Il s'agit de

consulter le site web du Regroupement des popotes roulantes à l'adresse : www.popotes.org/trouve Voici les étapes permettant de trouver la popote à proximité :

- Saisir son code postal ou son adresse
- Cliquer sur la carte ou sur un point de service près de chez soi
- Voir les coordonnées de l'organisme
- Suivre le lien pour plus d'informations.

Une popote roulante est un OSBL, dont le fonctionnement communautaire repose sur des bénévoles soucieux du bien-être de leur collectivité. Son activité consiste à offrir majoritairement des repas chauds, livrés à la porte des personnes ayant un besoin permanent ou ponctuel de soutien à leur alimentation dans une perspective de maintien à domicile. Des plats sont disponibles pour livraison plusieurs jours par semaine, à coût très abordable. Renseignez-vous auprès de la popote près de chez vous. (*Regroupement des popotes roulantes*).

Le prochain numéro d'Info Alliance devrait paraître en février 2014. Si vous avez des communications, des textes à nous faire connaître, il serait apprécié de recevoir le tout pour le 15 février à mariettegelinas@videotron.ca Merci de votre intérêt et de votre collaboration.

JOYEUSES FÊTES!